Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTECTION DE LA JEUNESSE EN SUISSE

Instances et commissions cantonales du cinéma ont décidé de collaborer

Les diverses commissions et instances cantonales concernées par le contrôle des films se sont rencontrées le mercredi 17 novembre à Lausanne. Le thème de cette réunion était centré sur la création d'une plate-forme suisse d'échange d'informations en matière de contrôle des films.

Une rencontre consacrée à la création d'une Plate-forme suisse d'échange d'informations en matière de contrôle des films s'est déroulée le mercredi 17 novembre à Lausanne, à l'initiative des services cantonaux genevois et vaudois dont dépendent les commissions de cinéma. Elle réunissait des représentants de services cantonaux de Bâle-Ville (en liaison avec Bâle-Campagne), Fribourg, Genève, Lucerne, Tessin, Vaud, et Zurich.

En Suisse, le contrôle des films relève des cantons, parfois même des communes. Les paliers d'âge, les systèmes de cotation, les lois diffèrent d'un canton à l'autre et dépendent tantôt de l'instruction publique, tantôt de justice et police. Le canton de Berne a quant à lui récemment supprimé son système cantonal de contrôle des films. Si l'ensemble des cantons romands reprend les âges fixés par Genève et Vaud, à quelques exceptions près, la situation est beaucoup plus diversifiée en Suisse alémanique et au Tessin.

On imagine la perplexité de l'amateur de cinéma, et des parents soucieux de protéger leurs enfants, lorsqu'ils constatent des divergences évidentes d'un canton à l'autre ! Si les participants à cette rencontre sont bien conscients qu'il est prématuré de souhaiter uniformiser les systèmes cantonaux, ils ont décidé de faire un premier pas vers une harmonisation, en créant une Plate-forme suisse d'échange d'informations en matière de contrôle des films. Le site commun des Commissions de cinéma des cantons de

Genève et Vaud, filmages.ge.ch ou filmages.vd.ch mettra à disposition du public intéressé - cinéphiles, parents, enseignants, exploitants de cinémas, autorités - les informations nécessaires pour comprendre les systèmes de contrôle des films en Suisse.

Cette rencontre a permis d'aborder également le domaine des nouveaux supports de média numériques (DVD, jeux vidéo, etc.), qui n'est pas encore pris en compte par les lois cantonales de protection de la jeunesse (quelques projets sont en cours d'élaboration ou de consultation). Une harmonisation dans le domaine de l'étiquetage pour l'ensemble de la Suisse est souhaitable, puisque les chaînes de distribution ou les sites de vente par correspondance ne connaissent pas les frontières cantonales. Les participants à la rencontre de Lausanne ont décidé de préparer une intervention commune auprès des instances officielles, afin d'engager celles-ci à élaborer une réglementation intercantonale identique sur l'ensemble du sol helvétique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2004

François Corthésy, Président de la Commission cantonale de contrôle des films du canton de Vaud, DFJ - Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 30 09, e-mail : filmages.ccf@edu-vd-ch